

**Décret n° 89-758 du 18 octobre 1989 portant statut particulier des infirmiers généraux de la fonction publique hospitalière**

18/10/1989

!!! Abrogé par le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002A> portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière !!!